K 174/8

ENVIRONMENT
INFORMATION-
ENVIRONNEMENT

Environment
Environnement
Ontario

Ministry of the Environment and You...*Working Together*

Partners in Sharing Information

The Ministry of the Environment is responsible for restoring and protecting the quality of the natural environment including air, land and water.

Spreading the Word

The ministry believes the key to protecting human health and the ecosystem is broad public awareness of environmental issues. It encourages public involvement in the effort to promote environmentally responsible behavior and invites libraries, school boards and organizations to participate in providing public access to environmental information.

To support this educational effort, the ministry publishes a wide range of general information materials (booklets, brochures, information sheets) and technical and policy documents. These publications are available free of charge through the ministry's public information centre.

Booklets and Brochures

The ministry has nearly 100 general interest brochures dealing with waste management, pesticides, and air and water quality. Designed to help everyone become more involved in environmental issues and practices, these titles are very popular with teachers, students and all those interested in making a difference.

Scientific Research

The ministry produces approximately 200 scientific research documents every year. Some, like the annual report on air quality in Ontario, are of special interest to scientists, educators, students and environmental consultants.

Policy Proposals

The purpose of policy documents such as the proposed regulations described in *Initiatives Paper No. 1: Regulatory Measures to Achieve Ontario's Waste Reduction Targets*, are to invite the public to provide comments on proposals.

Legislation

Three laws, the *Environmental Protection Act*, the *Ontario Water Resources Act* and the *Pesticides Act*, form the legal foundation for pollution control in the province. These acts and related regulations and standards draw the lines for pollution and set out the penalties for polluters. Another key law, the *Environmental Assessment Act*, prescribes a planning process to ensure the environmental acceptability of development proposals. General information about the legislation is available from the Public Information Centre. Copies of the acts and regulations are available through Publications Ontario.

Being a Partner

To do its job effectively, the ministry needs your help. In fact, your co-operation is vital to promoting environmental awareness and educating people about important environmental issues.

For more information about the ministry's activities and publications, write or call:

Ontario Ministry of the Environment
Public Information Centre
135 St. Clair Avenue West
Toronto, Ontario
M4V 1P5

Telephone: (416) 323-4321
1-800-565-4923 (after January 1, 1992)

Fax: (416) 323-4564

For information on how to order Publications Ontario priced publications, please contact:

Ministry of Government Services
Publications Ontario
880 Bay Street, 5th Floor
Toronto, Ontario
M7A 1N8

Telephone: (416) 326-5300
1-800-668-9938

* version française disponible

PIBS No. 1748E

PRINTED ON RECYCLED PAPER
IMPRIMÉ SUR DU PAPIER RECYCLÉ

ENVIRONMENT
INFORMATION-
ENVIRONNEMENT
Environment
Environnement
Ontario

Conjuguez vos efforts à ceux d'Environnement Ontario

pour un meilleur accès à l'information!

Le mandat du ministère de l'Environnement est de restaurer et de préserver la qualité de l'environnement, dont l'air, le sol et les eaux.

L'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION

Le Ministère croit que la protection de la santé et des écosystèmes repose en grande partie sur la communication au public des questions touchant à l'environnement. Il encourage le public à participer à la promotion des bonnes pratiques environnementales et invite les bibliothèques, conseils scolaires et organismes à mettre à la disposition du public toute information intéressant l'environnement.

Le Ministère publie, pour sa part, une vaste gamme de documents d'intérêt général (livrets, brochures, feuillets d'information), de documents à teneur technique et de documents d'information sur ses politiques. Ces publications sont offertes gratuitement au centre d'information du Ministère.

LIVRETS, BROCHURES ET DÉPLIANTS

Le Ministère propose une centaine de publications d'intérêt général sur la gestion des déchets, les pesticides et sur la qualité de l'air et de l'eau. Ces publications visent à familiariser la population avec les questions et les pratiques environnementales et sont très populaires auprès du personnel enseignant, des étudiantes, des étudiants et de tous ceux qui désirent contribuer de façon active à la protection de l'environnement.

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Chaque année, le Ministère publie environ 200 documents sur la recherche scientifique. Certains d'entre-eux, le rapport annuel sur la qualité de l'air en Ontario par exemple, intéressent particulièrement les scientifiques, les éducatrices, les éducateurs, les étudiantes, les étudiants et les spécialistes en environnement.

L'ÉLABORATION DES POLITIQUES DU MINISTÈRE

Les documents sur les politiques, comme le *Document de travail n° 1 : Mesures de réglementation à prendre pour atteindre les objectifs de l'Ontario en matière de réduction des déchets*, offrent aux membres du public une occasion de faire connaître leurs points de vue sur les propositions mises de l'avant par le Ministère.

LA LÉGISLATION

La *Loi sur la protection de l'environnement*, la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario* et la *Loi sur les pesticides*, forment les assises juridiques de la lutte contre la pollution dans la province. Ces lois, ainsi que les règlements et les normes qui en découlent, déterminent les limites en matière de pollution et les pénalités imposées aux pollueurs. Une autre loi d'importance, la *Loi sur les évaluations environnementales*, définit un processus de planification qui permet au gouvernement d'établir l'admissibilité des projets d'aménagement sur le plan environnemental. On peut obtenir des renseignements généraux sur les lois environnementales en s'adressant au centre d'information du Ministère. On peut se procurer des exemplaires des lois et des règlements auprès de Publications Ontario.

LA MISE EN COMMUN DES RESSOURCES

Votre soutien est essentiel au Ministère. C'est grâce à votre coopération que nous réussirons à disséminer de façon efficace l'information sur l'environnement et à faire prendre conscience au public des questions environnementales de l'heure.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités et publications du Ministère, veuillez vous adresser au :

Centre d'information
Ministère de l'Environnement de l'Ontario
135, avenue St. Clair ouest
Toronto (Ontario)
M4V 1P5

Téléphone : (416) 323-4321
1-800-565-4923 (après le 1er janvier 1992)

Télécopieur : (416) 323-4564

Pour tout renseignement sur les commandes de publications, veuillez communiquer avec :

Publications Ontario
Ministère des Services gouvernementaux
880, rue Bay, 5e étage
Toronto (Ontario)
M7A 1N8

Téléphone : (416) 326-5300
1-800-668-9938

* English version available

PIBS No. 1748F

PRINTED ON RECYCLED PAPER
IMPRIMÉ SUR DU PAPIER RECYCLÉ